COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 10/11/2026

Présents : Grégory BESSET, Romain COGNARD, Murat BOLAT, Abdeslam MOUSSATEN, Jean Noël TARTARIN, Hamid TOUZANI
Excusés : Elisa GIGLIANO, Olivier GUICHERD, Guillaume STRIPPOLI, Nicolas DUCAMP, Vincent BERTILLOT, Denis BLANC, Anthony TARTARIN
Assiste en visio : Alexis CURT

La CDA souhaite rappeler une nouvelle fois les règles applicables aux arbitres assistants dans toutes les catégories et compétitions du District, à l'exception de la D5.
Les arbitres assistants doivent obligatoirement être **semi-officiels**, c'est-à-dire avoir suivi la formation correspondante et être titulaires d'une carte attestant de cette qualification. Cette carte doit impérativement être présentée à l'arbitre avant le coup d'envoi de la rencontre.
Lorsqu'une équipe n'est pas en mesure de fournir un arbitre assistant semi-officiel, la priorité revient à l'équipe adverse pour désigner un deuxième assistant, à condition qu'elle dispose d'une personne répondant à cette exigence.
Il est également rappelé qu'un arbitre assistant qui n'est pas titulaire de la qualification semi-officielle ne peut en aucun cas être autorisé à signaler les hors-jeux.
Enfin, **tous les arbitres assistants doivent être majeurs et physiquement aptes à exercer leur fonction**, ce qui implique notamment de pouvoir courir et suivre le jeu dans des conditions normales.
Des situations pour le moins ubuesques nous ont récemment été rapportées : un arbitre assistant non semi-officiel, mineur et portant une attelle l'empêchant de courir, a ainsi été désigné, alors même que l'équipe adverse disposait d'un deuxième arbitre assistant semi-officiel et physiquement apte, dont elle avait signalé la disponibilité à l'arbitre avant le coup d'envoi.
La CDA compte donc sur le **sérieux, le discernement et le sens des responsabilités de chacun** pour veiller au strict respect de ces dispositions. Il appartient aux arbitres de faire appliquer ces règles sans exception, celles-ci étant indispensables au bon déroulement et à l'équité des rencontres.

La CDA apporte tout son soutien à notre collègue Nour Eddine BERRISS, qui a fait l'objet de menaces physiques de la part d'un éducateur lors de la rencontre de Régional 3 opposant Pontcharra-sur-Turdine à Saint-Paul-en-Jarez.
La CDA condamne avec la plus grande fermeté ces agissements inacceptables et rappelle qu'aucune circonstance ne saurait justifier de telles intimidations à l'encontre d'un arbitre dans l'exercice de ses fonctions.
Le respect des arbitres est une exigence fondamentale du football. Il ne se négocie pas et doit être garanti par l'ensemble des acteurs du jeu, quels que soient leur fonction et leur niveau de responsabilité.

Rappel : La CDA constate avec regret que le carton blanc fait encore trop souvent l'objet d'une utilisation inappropriée, ce qui nuit à sa compréhension et à son efficacité sur le terrain. Il convient donc de rappeler les règles suivantes :

1) Dans quelles situations utiliser le carton blanc ?

Le carton blanc doit être utilisé exclusivement dans les situations de contestation à l'encontre de l'arbitre ou de chamailleries entre joueurs, dès lors que celles-ci ne comportent ni coups ni insultes.

En revanche, lorsqu'un joueur retarde ou empêche une reprise rapide du jeu, quelle qu'en soit la manière, c'est bien le carton jaune qui doit être utilisé.

2) Une utilisation indispensable envers les éducateurs

Le carton blanc doit également être utilisé à l'encontre des éducateurs qui contestent les décisions de l'arbitre ou manifestent de manière répétée leur mécontentement.

La CDA constate que cet outil, qui permet précisément de calmer les bancs trop véhéments et de responsabiliser les éducateurs, reste encore trop souvent peu utilisé, voire pas utilisé du tout, ou de manière inappropriée.

Il n'est pas normal que, dans ces situations, le carton jaune se substitue trop fréquemment au carton blanc, au risque de détourner ce dernier de sa fonction première et de lui faire perdre tout son sens.

La CDA compte donc sur l'ensemble de ses arbitres pour appliquer rigoureusement les dispositions réglementaires, qui leur ont pourtant été rappelées et explicitées à plusieurs reprises. La bonne application de ces règles est indispensable pour garantir la cohérence et l'efficacité de cet outil disciplinaire.

Courrier des arbitres :
Aly KEITA, certificat médical pour les 7 et 8 novembre et indisponibilité pour un acte médical le samedi 14 novembre,
Burhan OCAL, demande concernant une absence de désignation, réponse faite
Grégory DÉPIT, prolongement d'arrêt médical jusqu'au 15 novembre,
Samba CISSOKHO, Abdullah DEGIRMENCI, Rémi DUQUENOY, Grégory BESSET annonçant avoir été accompagnés par un arbitre stagiaire sur leur rencontre,
Ayoub TABOUHOUT, certificat médical jusqu'au 10 novembre,
Juan Paul DE SA, annonçant ne pas avoir été prévenu d'un changement d'horaire et de terrain, la CDA rappelle que les clubs, sous peine d'amende, ont l'obligation de prévenir, par message ET par téléphone, de toute modification d'horaire ou de lieu d'un match,
Maxence RICHIR, remerciements aux équipes pour leur bonne attitude sur le match Bâgé/Foissiat en sénior D4 dimanche 8 novembre,
Yasin CIFTCI, félicitations et remerciements aux deux équipes pour leur comportement et à l'arbitre assistant de Grièges pour son impartialité sur le match Grièges/Plaine de l'Ain en sénior D3 dimanche 8 novembre,
Stéphane PAILLET, remerciements au club du FC Bressans pour son accueil sur le match Bressans/Curtafond en sénior D4 dimanche 8 novembre,
Bertrand PLASSON, félicitations aux deux équipes pour leur comportement sur le match Belley/Bressans en sénior D1 samedi 7 novembre,
Jonathan MAZUIR concernant les conditions d'accueil qui lui ont été réservées lors de la rencontre Priay / Lagnieu en Seniors D4, la CDA souhaite rappeler aux clubs quelques principes élémentaires :
L'accueil des arbitres ne doit pas être considéré comme une simple formalité. Chaque club a le devoir de leur réserver des conditions décentes, respectueuses des règles élémentaires de propreté et d'hygiène. Cela implique notamment la mise à disposition d'un vestiaire propre et sain, correctement chauffé, ainsi que d'une douche avec de l'eau chaude.
Par ailleurs, si la fourniture d'une collation à l'issue de la rencontre ne constitue pas une obligation, offrir a minima une bouteille d'eau à l'arbitre relève simplement du savoir-vivre et de la considération que chacun devrait avoir à son égard.
La CDA compte sur l'ensemble des clubs pour veiller à la qualité de cet accueil. Les arbitres sont des acteurs indispensables au bon déroulement des compétitions et méritent, à ce titre, un minimum d'attention et de respect.
Mickael EVIEUX concernant une erreur d'identification d'un joueur sur la feuille de match de la rencontre Seniors D4 Chaveyriat / Jassans du samedi 7 novembre, la CDA souhaite rappeler aux arbitres l'importance d'une rigueur sans faille dans l'accomplissement de leurs missions, et tout particulièrement dans la réalisation de la feuille de match informatisée (FMI).

Les informations renseignées sur la FMI ne sont pas de simples formalités administratives : elles ont des conséquences directes sur le déroulement et le suivi des compétitions. Leur exactitude doit donc faire l'objet de toute l'attention nécessaire de la part des officiels.
Par ailleurs, comme cela a déjà été rappelé à plusieurs reprises, notamment par le président du District lors de la dernière assemblée générale des clubs, **la feuille de match signée par les capitaines est réputée exacte**. Aucune réclamation relative aux informations qu'elle contient ne pourra être prise en compte après la clôture de la tablette.
Il appartient donc également aux capitaines de vérifier attentivement l'ensemble des informations figurant sur la feuille de match avant de la signer
Roland PIROUX, rapport d'exclusion sur le match Bresse Nord/Bords de Veyle en sénior D5 dimanche 8 novembre, la CDA rappelle aux arbitres que sauf problème technique, les rapports doivent obligatoirement être faits sur le portail des arbitres,
Ludovic VIEIRA, envoi d'un rapport d'exclusion à la suite d'un problème technique,
Ludovic VIEIRA, demande concernant une désignation, la CDA demande aux arbitres de faire preuve de vigilance dans le renseignement des horaires de leurs indisponibilités. Il est indispensable de prévoir une marge suffisante afin de tenir compte de leurs obligations personnelles et professionnelles.
Par exemple, un arbitre qui travaille à partir de 18h ne doit pas renseigner une indisponibilité à compter de 18h. En effet, la CDA ne peut pas connaître les contraintes personnelles et professionnelles de chaque arbitre. En l'absence d'indication particulière, elle considère donc que celui-ci reste disponible pour une désignation jusqu'à cet horaire.
Il appartient ainsi à l'arbitre d'anticiper ses contraintes et de renseigner une indisponibilité suffisamment tôt, à 15h ou 16h dans cet exemple, en tenant compte de la durée de la rencontre et du temps de déplacement nécessaire pour rejoindre son lieu de travail.
Abderrahmane AOUZIOU, courrier d'excuse à la suite d'une sanction pour rapport non transmis,
Cédric CHAGNARD, annonçant la très bonne tenue des deux équipes sur le match sensible Dortan/Plaine Revermont Foot en sénior D4 dimanche 8 novembre,
Cédric CHAGNARD, demande afin que les arbitres puissent obtenir un accès aux PV de la commission de discipline, prise en compte, la CDA va se rapprocher de ladite commission et du président du district pour étudier la faisabilité et la pertinence de cette demande,
Salvatore BELLATON, demande concernant une sanction de la CDA, réponse faite,
Kylian VALLET, annonçant la fin de sa période de convalescence et être à nouveau disponible pour l'arbitrage,
Christelle DUBOCLARD, demande concernant une désignation, réponse faite,
Steven MILLET, demande concernant le lieu d'une rencontre, réponse faite,
Mattéo ROY, demande afin d'être désigné sur un match de district, à la suite d'un échange avec Eddy ROSIER, président de la CRA, les arbitres de Ligue ne peuvent pas être désignés sur un match de district sans l'autorisation de la CRA et uniquement de manière exceptionnelle,
Siméo MALARA, demande concernant un paiement de la Ligue, réponse faite,
Fares TAHIR, demande concernant les rapports d'accompagnement des arbitres stagiaires, réponse faite,
Rodolphe PEYRAT, demande pour la désignation d'un arbitre sur un match D5, réponse faite,
Thomas FRENDO, échange concernant des incidents survenus lors du match Pontcharra sur Turdine/St Paul en Jarez en R3 dimanche 8 novembre,

La CDA annonce la titularisation de Yohann COLLARD en tant qu'arbitre sénior D4

<u>Courrier des clubs</u> :
AS Hautecourt Romanèche, demande de désignation d'un arbitre officiel sur le match OSR/Hautecourt en sénior D5 dimanche 8 novembre, réponse faite,
Bourg Sud, demande concernant la désignation d'un arbitre sur un match U15, la CDA précise qu'elle désigne sur les matchs en fonction de ses capacités dues aux disponibilités des arbitres, en totale indépendance et impartialité,
CS Béon, demande pour organiser une formation d'arbitres semi officiels, la CDA attend de connaître le nombre de candidats pour juger de l'utilité de la tenue de cette formation,

AS Attignat, confirmation d'une réserve technique sur le match U20 Attignat/Côtière Meximieux du samedi 7 novembre, cette réserve concernant une décision prise à la suite d'un carton blanc, elle n'est pas du ressort de la section Lois du Jeu de la CDA mais de la commission des règlements, dossier transmis donc à ladite commission pour suite à donner,
Valserhône Foot, annonçant l'absence d'un arbitre sur le match Valserhône/Bourg Sud en U15 dimanche 8 novembre, la CDA s'excuse pour le désagrément occasionné mais, renseignements pris l'arbitre en question n'avait pas signalé son indisponibilité en amont,
Groupement Féminin du Haut Bugey, félicitations et remerciements envers M. Lucas LELIEVRE pour sa très bonne prestation sur le match U18 féminin GFHB/FC Lyon samedi 7 novembre,
FC Dombes Bresse, échange concernant l'accueil de la journée de formation de mi saison des arbitres à Chatillon sur Chalaronne le samedi 16 janvier,

Divers :
Océane STALPAERT, déléguée du district, question concernant les arbitres assistants en U17, voir précision dans le préambule du présent PV,
Mickael BROYER, président du FC Curtafond Confrançon, échange concernant une arbitre du club et les arbitres assistants dans les compétitions Ligue jeunes, réponses faites, la CDA précise que les arbitres doivent vérifier avant le coup d'envoi auprès des clubs qu'ils ont bien validé l'attestation permettant à leurs arbitres assistants de signaler les hors-jeux,

Carnet :
La CDA présente ses plus sincères condoléances à nos collègues Denis BLANC pour le décès de son papa et Ludovic COCHET pour le décès de son oncle

Calendrier :
Samedi 14 novembre : Réunion CRA/CDA à Roanne
Samedi 21 novembre : Début de la formation pour les candidats à l'examen d'arbitre de Ligue
~~Vendredi 18 décembre : Soirée de promotion de l'arbitrage en partenariat avec le club de Bresse Foot 01~~
Soirée reportée au mois de février prochain pour des questions logistiques et d'organisation
Samedi 19 décembre et dimanche 3 janvier : Recyclage des arbitres Futsal dans le cadre du PPF U14 U15 garçons
Dimanche 3, samedi 9 et dimanche 10 janvier : FIA à Viriat
Samedi 16 janvier : Formation mi saison et rattrapage des tests physiques et du questionnaire pour les arbitres ayant échoué ou ayant été absents lors de la journée de rentrée des arbitres à Chatillon sur Chalaronne (horaires à venir). Cette journée sera aussi l'occasion d'effectuer les tests physiques bonus pour les arbitres D1 et D2.
La CDA remercie le club de Dombes Bresse pour son accueil.

À venir : Comme chaque saison la CDA organisera en partenariat avec le club du FBBP la réception des arbitres titularisés au cours de la saison sur une rencontre de Ligue 3 (date et précisions à venir)

Prochaine réunion : mardi 17 novembre à 18h au district

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA
Denis BLANC

FORMATION INITIALE ARBITRE

À la suite de la première session de formation initiale en arbitrage, voici la liste des arbitres reçus suite aux examens :

BALSAN	Louis	AIN SUD	barbara.somot@orange.fr	06 61 44 86 22
BONNEFOND	Melvin	F.C. PRIAY	bonnefondmelvin0@gmail.com	07 61 59 15 99
BOYER	Timéo	F. C. BRESSANS	boyervivien@gmail.com	06 58 39 36 63
CHAHELOT	Sébastien	CLUB OLYMPIQUE DU PLATEAU D'HAUTEVILLE	xsebastiien@hotmail.fr	06 24 45 43 88
DIAKITE	Mamadou	O. DE ST DENIS LES BOURG	modiaki@hotmail.fr	06 95 15 57 85
EL OTHMANI	Iyed	ASSOCIATION CENTRE CULTUREL FRANCO TURC	iyedsadek@gmail.com	06 67 70 05 05
FLORENCA MENDES	Paulo	A. DES PORTUGAIS	fcpaulo94@gmail.com	06 77 74 57 13
GENTON	Alexis	F. C. BRESSANS	a.labalme@hotmail.fr	06 62 72 92 73
HAREL	Loann	A.S. MISERIEUX TREVOUX	loann.hrl@gmail.com	07 66 57 44 85
KIBONGUI	Don Celeste	BOURG SUD	kibonguiheluge@gmail.com	07 44 27 27 30
LEMAIRE	Noa	F. C. SERRIERES DE BRIORD - VILLEBOIS	lemairenoadu01@gmail.com	07 60 21 89 22
MASIA	Corenthin	FOOTBALL CLUB COTIERE-LUENAZ	corenthin.masia@gmail.com	07 83 24 72 55
METALIAJ	Olion	PLASTICS VALLEE F.C.	olionmetaliaj@gmail.com	07 49 75 48 18
MEYER	Annaelle	A.S. MISERIEUX TREVOUX	anaellemeyer2009@gmail.com	07 83 16 71 08
OUADHI	Abderahmene		ouahdiabderahmene@gmail.com	06 52 62 51 21
PAYET	Stéphane	PLASTICS VALLEE F.C.	payetstephane974@outlook.fr	06 10 86 16 34
PERROUD	Julian	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	julian.perroud@yahoo.com	07 89 33 59 54
TRIGON	Adam	C.S. LAGNIEU	adamtrigon@gmail.com	06 28 53 09 43

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant

https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/
ou Formation Initiale d'Arbitre (fff.fr)

Une seconde formation initiale en arbitrage sera organisée au District de l'Ain de Football aux dates suivantes :

- Dimanche 03 Janvier 2027 sur la journée
- Samedi 09 Janvier 2027 sur la journée
- Dimanche 10 Janvier 2027 sur la journée (examens théorique et pratique)
- Pour ceux en réussite aux examens : Matinée du Samedi 30 Janvier ou Samedi 06 Février 2027